

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BELGE DES PEDIATRES (GBS)

Avenue de la Couronne 20, 1050 Bruxelles – tél. 02/649.21.47 – info@gbs-vbs.org

GROUPEMENT BELGE DES PEDIATRES HOSPITALIERS LOCOREGIONAUX

COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Président : M.PLETINCX
Vice-président : H.VAN HAUTHEM
Secrétaire général : Y.VANDENPLAS
Trésorier : Th BERTRAND
Affaires européennes : A. BARILLARI
Conseillers régionaux : V.BERNIER, J.EVRARD, J.FRANCKX, K.MATHE, P. DEGOMME

COMITE DIRECTEUR DU GBPHL

Président : P.DEGOMME
Vice-présidents : J.EVRARD, Y. LOUIS
Secrétaire général : A. BARILLARI
Secrétaire : K.MATHE
Trésorier : H. CAPIAU
Membres : D. VANGHYSEL, J. VANCLAIR, F. PIERART

Les pédiatres sont très préoccupés par l'impact des Programmes de Soins pour Enfants sur la qualité des soins

Les Associations pédiatriques sont très inquiètes par les dispositions contenues dans les nouveaux arrêtés royaux concernant les programmes de soins pédiatriques car ils contribuent à réduire considérablement la qualité des soins pour nos patients.

La Commission Nationale des Etablissements Hospitaliers a invité le Collège de Pédiatrie en 2012 à présenter sa vision sur l'organisation de soins de qualité pour les enfants malades dans le cadre d'une actualisation du programme de soins de 2006.

Dans les mois qui ont suivi, le CNEH a élaboré un premier texte de travail qui a soulevé de nombreuses critiques de la part du Collège de Pédiatrie dans la mesure où des recommandations essentielles du Collège n'avaient pas été prises en compte. Différentes lettres ont été adressées au CNEH et à la ministre compétente.

Une délégation de l'Académie belge de Pédiatrie a rencontré des membres du cabinet ministériel pour leur faire part de notre désapprobation, notamment en ce qui concerne le programme de base. Ensuite, pendant près de 2 ans, nous n'avons jamais été informés du contenu exact des textes en préparation.

Brusquement, en fin de législature, ont été publiés plusieurs arrêtés royaux organisant les soins pour enfants dans différents programmes, sans concertation avec les groupements représentatifs des pédiatres (Vlaamse Vereniging Kindergeneeskunde, Association Professionnelle Belge des Pédiatres, Société Belge de Pédiatrie, Groupement Belge des Pédiatres de Langue Française, les départements universitaires de pédiatrie) qui sont réunis au sein de notre Académie, le Collège de Pédiatrie et le Groupement Belge des Pédiatres Hospitaliers Locorégionaux qui sont hautement concernés par ces nouveaux programmes.

De plus, depuis le 1^{er} juillet, ce sont les régions qui sont compétentes dans l'application des programmes. Il aurait été plus sage de consulter les pédiatres soucieux du bien-être de leur patient plutôt que d'édicter des articles parfois incompréhensibles et certes ouverts à des interprétations parfois contradictoires dont les auteurs ne semblent pas en avoir compris toutes les conséquences.

Nos Associations pédiatriques se réservent le droit de préparer une argumentation détaillée en temps utile. Nous exprimons nos plus vives inquiétudes quant aux répercussions qu'auront ces mesures sur la qualité des soins offerts aux enfants malades. Ce communiqué est une demande ouverte à revoir les autorités fédérale et régionales pour les sensibiliser au danger que représente une application rigide de la loi.

Dr Michel PLETINCX
Président de l'Association Professionnelle Belge
des Pédiatres

Dr Patrick DEGOMME
Président du Groupement Belge des Pédiatres
Hospitaliers Locorégionaux